

PRÉSENTATION de la Fondation du Patrimoine

CONTACTS

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Ensemble, soyons
acteurs de la préservation de
notre patrimoine

<http://www.fondation-patrimoine.org/54153>

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

FONDATION

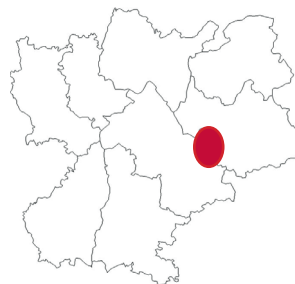


DU
PATRIMOINE

Commune de La Buisnière
MAIRIE, 38530 LA BUISSIÈRE
04 76 97 32 13
COMMUNELABUISSIÈRE@ORANGE.FR

Fondation du patrimoine Délégation régionale de Rhône-Alpes
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 Lyon
Tél. : 04 37 50 35 78
Mail : rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Localisation du projet



Église Saint Jean-Baptiste
de La Buisnière (38)



Construction de l'édifice

Novembre 1858 : on creuse les fondations de l'église. Tout l'édifice est dessiné dans le style de l'église transition de 12e au 13e siècle.

Le projet d'Eugène PERONNET d'août 1858 représente une croix latine d'une longueur de 28 mètres et d'une largeur de 7 mètres.

L'église est dotée de deux chapelles de 5m75 x 3m50. Le chœur a d'un côté la sacristie et de l'autre le clocher. Il est terminé par une abside demi-circulaire. Le clocher s'élève à une hauteur de 16m60 à la base de la flèche dont la hauteur est de 8m25. La hauteur sous voûte de l'église est de 8m70.

Le choix de cet emplacement a facilité la réunion des habitants sur un lieu commun et a grandement participé à l'évolution des mentalités artisanes.



Nécessité de réparations

En 1983 la toiture de l'église a fait l'objet de travaux. La couverture a été réalisée en bardeaux d'asphalte (feuille bitumineuse, paradiène) sur volige en aggloméré. Les chéneaux en gouttière pendante et les descentes d'eaux pluviales sont sous-dimensionnées et provoquent des débordements et infiltrations. Cette solution mal adaptée aux aléas météorologiques s'est détériorée et a été source de nombreuses fuites qui se sont infiltrées jusqu'à la dalle en créant des dégâts sur les murs. De plus, suite au diagnostic réalisé, il apparaît que la charpente associée à la couverture inadaptée ont engendré des désordres telles que des fissures importantes des voûtes et des murs. D'autres désordres sur les façades internes sont également constatés (craquelure et peinture tombante).

Il faut donc traiter rapidement la cause de ces désordres et stopper les dégradations qui pourraient entraîner la fermeture de ce bel édifice pour raison de sécurité.

Impact du projet de restauration

L'avancée des dégradations impose des travaux importants pour réhabiliter cette église qui fait partie du patrimoine du village – édifice situé au centre du village face à la mairie.

La remise en état de cette église, chère à tous les habitants, permettra de poursuivre sa vocation (messes, baptêmes, mariages et sépultures) mais également d'ouvrir celle-ci à des concerts culturels (musique classique, chorale ...) en accord avec les prêtres.

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'église de La Buisnière et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

- Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – église La Buisnière ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

- Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIÉTÉ :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Courriel :@.....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt de solidarité sur la Fortune Immobilière OU de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à :

**Fondation du patrimoine - Fort de Vaise,
27 bd Antoine de Saint Exupéry - 69009 Lyon**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Aidez à restaurer l'église de La Buisnière! Vous pouvez faire un don par chèque en utilisant le bon de souscription ci-contre ou sur le site internet de la Fondation :

<http://www.fondation-patrimoine.org/54153>